



2025.10.119

**ARRETE MUNICIPAL**

**Portant interdiction de circulation ou de stationnement, Rue du Champ de Foire,  
Sauf Riverains**

**A partir du lundi 20 octobre 2025  
Pour travaux de réfection de toiture**

Le Maire de la commune de NOIRETABLE,

VU ensemble,

.le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213.1, L. 2213.2,

.le Code Pénal, notamment l'article R46, alinéa 15,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22/07/1982 et par la loi n° 83.8 d 7/01/1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6/11/1992,

VU la demande de M. Christophe SAINT-ANDRÉ, Gérant de la SARL SAINT-ANDRÉ Christophe, pour la réfection de la toiture de la maison de M. & Mme CHAZELLE, située au 5 rue du Champ de Foire.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prescrire toutes mesures utiles concernant l'interdiction de circulation et de stationnement sur toute la Rue des Forges pendant la durée des travaux.

**ARRETE**

**Article 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits à partir du lundi 20 octobre 2025 et pour une durée de trois semaines, sur la rue du Champ de Foire, en raison des travaux de réfection de la toiture de l'habitation de M. & Mme CHAZELLE, sise 5 rue du Champ de Foire.**

**Article 2 : La déviation de la circulation s'effectuera par la rue de la Conche, la rue de la République et la rue de l'Aubépine.**

Une signalisation appropriée sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise SARL SAINT-ANDRÉ Christophe (06 89 98 87 59).

**Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Monsieur le Président de Loire Forez Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Noirétable,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- L'Entreprise SARL SAINT-ANDRÉ [menuiseriecsta@orange.fr](mailto:menuiseriecsta@orange.fr)
- LFA.

Noirétable, le 15/10/2025

Le Maire, Julien DEGOUT

